

DÉPARTEMENT
DE L'OISEARRONDISSEMENT
DE CLERMONTCANTON DE
SAINT JUST EN CHAUSSEEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2026

Délibération
N° 2026-03

Le 27 février deux mil vingt-six à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard DUBOUIL, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 20 février 2026.

PRESENTS : M. Bernard Dubouil, Maire ; Mme Catherine Bonnet, M. Patrick Convers, Mme Laurette Brunet, M. Pascal Bourgeteau, Mme Martine Bourgoin, M. Christophe Choquet, Mme Yveline Desmedt, M. Matthias Matron Adjoints ; M. Bertrand Hamot, M. Thierry Manfredi, M. Cédric Desmedt, Mme Annie Trézel, Mme Michèle Coulon, M. Thierry Wims, Mme Sandrine Mahutte, M. Bruno Vasseur, Mme Marie-Charlotte Vigne, M. Pascal Frazao, Mme Catherine Delormel, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. Cyril Rousseau par M. Cédric Desmedt, Mme Béatrice Delamarre par Mme Annie Trézel, M. Vincent Berthelot par M. Matthias Matron, M. Dominique Rauzier par Mme Martine Bourgoin.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Colette Dollez

ABSENTS : Mme Guylaine Fernandes, Mme Sarah Flagothier, Mme Eléna-Camélia Ferté, M Stéphane Verhaaren.

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Ayant donné procuration : 4
- Votants : 24
- Absent excusé : 1
- Absents : 4

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20260227-2026-03-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

Madame Martine Bourgoin a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Objet : Décisions du Maire prises par délégations du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la séance du 19 décembre 2025, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et les accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Décision n° 2026-01 du 26 janvier 2026 autorisant l'ADTO-SAO à signer l'avenant n° 1 relatif aux travaux de réfection des équipements d'athlétisme et de football et de création de deux courts de padels- concernant le lot 2 « padels couverts » pour un montant de 13 610,52 € HT, augmentant le marché de 1,47 %
4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et les accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Décision n° 2026-02 du 30 janvier 2026 autorisant la signature de la convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ADTO-SAO concernant le marché de prestation de services portant sur la confection et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire - montant prévisionnel de 3 500 € HT et en supplément 35 € HT pour la mise à disposition du profil acheteur

Le Conseil Municipal

Entendu le rapport présenté par M. Bernard DUBOUIL,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°47/2023 en date du 7 juillet 2023 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions prises par le Maire, depuis la séance du 19 décembre 2025, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal.

Pour copie conforme.


Bernard DUBOUIL
Maire de St Just-en-Chaussée

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20260227-2026-03-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

En application de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr